

COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03 novembre 2015

Le Conseil Municipal de la Commune d'Arith s'est réuni le 03 novembre 2015 à 20 heures 30.

Présents :

Mrs CAMPILLO Didier, CLERT Pascal, Mme COCHET Christelle, Mrs DAVAT Christian, FRAIX-BURNET Jean-Philip, GERARD Pierre, Mmes GRUMEAU Monique, GUEYRAUD Bernadette, MORAND Julie, Mr LEON Jean-Michel et Mme TRAHAND Cécile.

Assiste à la séance :

Bernadette ROCHE CATTIN (Secrétaire).

Absents :

Désignation d'un secrétariat de séance :

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de désigner un secrétaire de séance pour établir le procès-verbal de séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE la nomination de GRUMEAU Monique à la fonction de secrétaire de séance.

Validation du procès-verbal de la séance du 06 octobre 2015 :

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil s'ils ont des remarques particulières à formuler concernant le procès-verbal de cette séance.

Le conseil municipal, APPROUVE, à l'unanimité, le procès-verbal de cette séance.

Le Maire, après avoir rappelé l'ordre du jour, en présente tour à tour les différents points.

1° TRAVAUX :

- ✚ Enrobé : les travaux ont été réalisés les 20 et 21 octobre 2015. La facture a été réglée et adressée au Conseil Départemental afin que l'on perçoive la subvention.
- ✚ Appartement n°2 dans le bâtiment de l'ancien presbytère : les travaux sont bientôt terminés.
- ✚ Chemin des Mugnières : un courrier a été adressé à Savoie Grand Revard afin de leur demander une subvention.
- ✚ Dans le cadre de la succession de Madame Meynier, Monsieur le Maire rencontrera, jeudi 05 novembre 2015, un représentant de l'Association Diocésaine.

2° URBANISME : lorsque la commune est dotée d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU), elle doit, neuf ans après son approbation, en faire un bilan d'application. Le PLU de la Commune d'Arith ayant été approuvé en décembre 2004, il convient, d'ici à la fin de l'année, de réaliser ce bilan. Pour cela, Madame Reynaud, de la Direction Départementale des Territoires (DDT), s'est rendue en Maire afin nous apporter son aide.

La Commune va établir ce bilan d'application qu'elle transmettra à la Communauté de Communes du Cœur de Bauges, puisque la compétence urbanisme a été transférée à cette dernière.

3° FUSION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CŒUR DES BAUGES AVEC UNE AUTRE INTERCOMMUNALITE : Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que Monsieur le Préfet de la Savoie au terme d'un courrier reçu le 16/10/2015 a notifié à la Commune le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de la Savoie (SDCI).

Dans ce projet, Monsieur le Préfet de la Savoie propose de consolider le périmètre de l'agglomération chambérienne en fusionnant la Communauté d'Agglomération de Chambéry (Chambéry Métropole) et la Communauté de Communes du Cœur des Bauges étant précisé que cette fusion serait effective au 1^{er} janvier 2017.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, les collectivités impactées par le projet de schéma (notamment les communes et les intercommunalités) doivent se

prononcer dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Ces avis seront ensuite transmis à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale qui pourra former des amendements au projet dans les conditions de majorité requises (majorité des deux tiers de ses membres).

Une réunion a eu lieu, à Saint Alban Leysse, entre les 14 maires de la Communauté de Communes du Cœur des Bauges et les 24 maires de Chambéry Métropole.

A priori, Chambéry Métropole, ne serait pas favorable à cette fusion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a voté, à dix voix pour et une abstention, contre ce projet de fusion entre la Communauté de Communes du Cœur des Bauges et Chambéry Métropole.

4 DIVERS :

- ✚ Repas de fin d'année avec la commune de Lescheraines : le repas aura lieu le 29 novembre 2015 à la Salle des Fêtes de La Motte en Bauges.
- ✚ Vente de coupe de bois : la vente prévue le 29 septembre 2015 et qui avait été annulée suite au boycott des acheteurs scieurs, qui protestaient contre les nouvelles conditions fixées par l'ONF, est reportée au 02 décembre 2015 à RUMILLY.
- ✚ Le prochain Conseil Communautaire aura lieu le 05 novembre 2015.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.

Le Maire,
J.M. LEON

